

Création de musique originale pour documentaires : bourse Brouillon d'un rêve

SACEM

Présentation du dispositif

La Sacem et la Scam (Société Civile des Auteurs Multimédia) sont en partenariat pour encourager l'ensemble de la musique originale dans les documentaires de création. La Scam a initié des bourses d'aide à l'écriture baptisées "Brouillon d'un rêve" filmique.

Calendrier de dépôt des dossiers :

- commission 1 : dépôt des dossiers entre le 21 décembre 2020 et le 15 janvier 2021 > Résultat mi-février
- commission 2 : dépôt des dossiers entre le 8 février et le 19 mars 2021 > Résultat fin avril
- commission 3 : dépôt des dossiers entre 19 avril et le 14 mai 2021 > Résultat mi-juin
- commission 4 : dépôt des dossiers entre le 23 août et le 17 septembre 2021 > Résultat fin octobre

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Cette aide financière est attribuée aux auteurs de toutes disciplines : audiovisuel, multimédia, institutionnel, radio, littérature, photographie, journalisme, écritures émergentes.

Critères d'éligibilité

Le compositeur doit être membre de la Sacem.

Pour quel projet ?

Cette aide s'adresse aux documentaires de création lauréat de la bourse « Brouillon d'un rêve » filmique allouée par la SCAM. L'aide peut être sollicitée dès l'obtention de la bourse « Brouillon d'un rêve » délivrée par la SCAM, dès lors que le réalisateur a identifié le compositeur avec lequel il souhaite travailler et que ce dernier a formalisé son accord.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est de 3 000 €.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le versement de l'aide au compositeur intervient à la signature d'une convention avec le bénéficiaire qui détermine les conditions du partenariat avec la Sacem.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide devra être faite par le compositeur via l'espace en ligne disponible sur le site de la Sacem.

Auprès de quel organisme

Éléments à prévoir

Le dossier de demande devra comporter les documents suivants :

- la fiche Sacem "Création de musique originale Brouillon d'un rêve Scam",
- le budget du film et plan de financement,
- le budget musique détaillé,
- le plan de financement de la musique, incluant la prime de commande du compositeur,
- la copie du contrat de commande de musique de film, notamment en cas de participation d'un producteur au projet confirmant l'accord du compositeur pour que l'œuvre musicale créée et intégrée à l'œuvre audiovisuelle soit exploitée commercialement : réservant au compositeur la possibilité de pouvoir réutiliser librement tout ou partie de l'œuvre musicale dans un autre contexte ou pour d'autres exploitations que celles liées aux besoins de la diffusion du film dans lequel l'œuvre est incluse en précisant la participation éventuelle d'un éditeur,
- tout document ou support (notamment vidéo ou sonore) considéré comme opportun.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Quel cumul possible ?

Cette bourse est complémentaire de la prime de commande qui sera versée par le producteur du documentaire lorsque le film entrera en production.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr